



Déclaration du SNEP-FSU Paris

CAPA d'installation du 14/01/2019

Nous ne pouvons installer cette CAP sans revenir sur le déroulement des élections professionnelles à la suite desquelles nous sommes élus.

En premier lieu, nous tenons à rappeler ici la représentativité exceptionnelle obtenue par le SNEP-FSU à l'issue des élections professionnelles. Dans un contexte difficile, les enseignants d'EPS se sont massivement exprimés en faveur du SNEP-FSU. Notre liste recueille plus de 83% des suffrages exprimés pour le vote à la CAP Nationale des professeurs et CE d'EPS (en regagnant le 9^{ème} siège sur les 9 possibles) et 92,9 % à la CAP Académique avec 9 sièges ce qui représente dans notre académie 44,6% des inscrits.

Les collègues ont de nouveau confirmé de manière massive leur attachement et leur forte adhésion aux valeurs, aux revendications et au travail que mène le SNEP-FSU pour l'EPS, le sport scolaire et pour les personnels. Ce vote nous conforte dans notre rôle et notre responsabilité de représentant de toute la profession. Le ministère ne peut rester sourd à l'avis de notre profession quant à la place faite à l'EPS dans l'École. Ces résultats doivent conduire à une ouverture de négociation sur un ensemble de textes officiels donnant de la cohérence à l'enseignement. Ainsi, la place de l'EPS dans les programmes en collège, lycée, LP, aux examens (DNB, baccalauréat), doit être revue afin que notre discipline reprenne la place nécessaire au sein d'un service public moderne. Le SNEP-FSU a déjà fait et continuera de faire des propositions en ce sens.

Un constat également sur la participation lors de ces élections qui, même si elle est en hausse de manière significative pour le corps des PEPS, est encore bien inférieure à celle de 2008. La procédure électronique comporte encore nombre de problèmes. Nous continuons donc de revendiquer le retour au vote à l'urne sur le lieu de travail qui favorise la participation du plus grand nombre et notamment des plus précaires (aed, avs, aesh, contractuels enseignants), y compris le vote papier avec des bureaux de vote dans tous les établissements.

Ensuite nous ne pouvons passer sous silence les manœuvres du ministère sur le nombre de commissaires paritaires de cette CAP avec pour seul but de faire rentrer un 2^{ème} syndicat en CAPN et en académie. En effet, rappelons que nous sommes passés entre 2008 et 2018 de 5 à 9 sièges alors même que le nombre d'électeurs a baissé significativement (de 33855 à 29487). Ainsi, alors que le corps électoral se réduisait de près de 15% le nombre de sièges a quasiment doublé. En 2018, le ministère a quand même maintenu ce nombre à 9 ! Entre 2011 et 2018 le SNEP-FSU a obtenu 84 des 92 sièges supplémentaires rajoutés par le ministère. Nous sommes quasiment autant de commissaires paritaires que pour les agrégés (ils sont 10) alors qu'ils ont de nombreuses disciplines différentes à gérer et que le corps électoral est deux fois plus nombreux.

En tout état de cause, les résultats de ce scrutin confèrent à l'ensemble des élus paritaires du SNEP-FSU une représentativité incontestable, dont toute tentative de remise en cause ou de contournement constituerait un véritable déni de démocratie.

Les orientations défendues dans CAP 22 avec une remise en cause sans précédent du paritarisme sont une impasse et doivent être abandonnées. Supprimer toute représentation possible des personnels lors des CAPA serait une dégradation forte des droits des personnels et une dégradation forte du climat dans les établissements. Personne n'y a intérêt.

Nous continuons de dénoncer le gel du point d'indice pour les personnels. Le gouvernement a fait le choix de maintenir le gel de la valeur du point d'indice quand en parallèle le doublement du CICE (40 milliards d'euros, soit près de 80% du budget de l'éducation nationale) se fait sans contrôle et sans contrepartie ! Un véritable chèque en blanc quand les besoins éducatifs se font sentir et à l'heure même où les inégalités sont à juste titre dénoncées par les mobilisations récentes et actuelles.

Le SNEP-FSU continue à revendiquer la nécessité de revalorisation importante des rémunérations des enseignants. Nous déplorons le report d'un an dans le changement de grille salariale. Concernant les grades et classe, les mandats syndicaux que la FSU défend sont ceux d'une carrière en une seule classe. Dans la construction actuelle de la grille, la FSU considère que l'objectif à atteindre est de permettre à l'ensemble des agents du corps d'accéder à la classe exceptionnelle et à ses indices terminaux. Sa traduction dans les faits suppose à la fois d'agir sur le ratio fixant le nombre de places maximum de la classe exceptionnelle, mais aussi sur la possibilité de transférer des promotions du vivier 1 au vivier 2 ainsi qu'à l'élargissement des conditions d'accès au vivier 1.

L'éducation nationale, encore plus dans les endroits les plus difficiles, a besoin de collectifs de travail solides. Ce n'est pas en attendant les rancœurs, déceptions et injustices dans l'accès à ce grade que l'on va renforcer ces collectifs.

Nous continuons de demander l'alignement de l'indemnité de 400 euros pour au moins 6 heures d'exercice dans des classes de 1^{ère} et terminale sur la pondération horaire des autres disciplines. Cette indemnité est stigmatisante pour les enseignants d'EPS en lycée comme pour nos collègues PLP car elle correspond à moins du tiers de la valeur engendrée par la pondération.

Pour en terminer sur les questions générales, nous continuons de contester cette réforme du lycée qui supprime notamment l'enseignement d'exploration en EPS, met l'option EPS en concurrence avec d'autres, ne crée pas d'enseignement de spécialité en EPS. Par ailleurs les suppressions de postes et augmentations massives des heures supplémentaires à la rentrée prochaine auront des conséquences sérieuses et accroîtront les tensions dans les établissements, à l'intérieur des équipes pédagogiques, entre équipes pédagogiques, entre personnels et personnels de direction. Nous ne pouvons que le regretter et nous continuerons de nous battre pour un budget à la hauteur de nos ambitions pour nos élèves.

Sur la CAPA elle-même, nous vous demandons un temps spécifique pour discuter le projet de règlement intérieur afin de faire éventuellement des propositions d'amélioration.

Tous les élu-e-s titulaires et suppléants doivent être en mesure de pouvoir assurer leur mandat en disposant du temps nécessaire et des moyens indispensables pour préparer chaque CAPA et chaque FPMA, intervenir en séance et rendre compte. Cela passe par le respect, a minima, des dispositions réglementaires, en matière de transmission et de réception des documents et par le remplacement des commissaires paritaires. Nous déplorons que les comptes rendus des CAPA ne soient plus faits ces dernières années.

Nous devons enfin rappeler le mandat qui nous a été donné par nos collègues qui est très clair : celui de la transparence des actes de gestion, d'une carrière pleine et entière accessible et atteinte pour toutes et tous, de règles équitables et justes pour toutes et tous. Il n'est pas celui des aléas, du pouvoir discrétionnaire, de la pseudo-méritocratie. Nous serons le garant du droit de chacun dans le cadre du respect du droit de toutes et tous.

L'exceptionnelle représentativité que nous confère ce scrutin de décembre 2018 renforce la responsabilité qui est la nôtre.

Soyez persuadé que nous remplirons avec conviction et l'engagement qui nous caractérise le mandat qui vient de nous être confié et que nous aurons à cœur d'associer en permanence nos collègues à notre activité et de faire résonner leurs revendications dans cette instance.